

# RAPPORT, D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS DU MONT-BLANC  
SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS



**Pays du Mont-Blanc**  
communauté de communes



L'année 2017 a marqué un tournant dans la gestion des déchets sur le territoire de la CCPMB, notamment concernant les déchèteries. Opérations de mises aux normes, modernisation des sites, installation d'un contrôle d'accès, ces démarches ont conduit à la baisse immédiate des tonnages collectés ainsi qu'à la responsabilisation des professionnels sur leurs pratiques en matière d'évacuation des déchets.

Ainsi, l'ensemble du territoire se mobilise pour réduire ses déchets !

Ces améliorations vont nous conduire à poursuivre l'harmonisation des modes de collecte par l'installation de conteneurs semi-enterrés de manière plus intensive de 2018 à 2020. Chaque habitant du territoire aura alors à sa disposition les différents flux de déchets pour améliorer encore nos pratiques de tri.

**Patrick Kollibay**

*Vice-Président en charge de la gestion des déchets*

---

**COMPÉTENCE ET ORGANISATION DU SERVICE P.4**

---

**INDICATEURS TECHNIQUES P.7**

---

**INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS P.11**

---

**INDICATEURS FINANCIERS P.11**

---

**OBJECTIFS 2018 P.15**

Le Rapport d'activité annuel 2017 est édité par  
la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc  
648, chemin des Prés Caton 74190 Passy -  
04 50 78 12 10

Directeur de la publication : Georges Morand  
Co-directeur : Daniel Izoard

Rédaction : Services de la CCPMB

Conception graphique et réalisation : Service Communication - infographie  
Crédit Photo : CCPMB

Juin 2018

## LA COMPÉTENCE DÉCHETS

Depuis sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est dotée de la compétence «Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés». Elle a été transférée des communes afin de mutualiser les moyens humains et matériels à l'échelle du territoire dans la perspective d'améliorer le service de collecte et de gestion des déchèteries. L'objectif est de concilier nouvelle organisation, maîtrise des coûts de fonctionnement et renforcement de la qualité du service.

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc adhère au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui regroupe également la CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et le Val d'Arly.

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc est chargé de :

- Trier et valoriser les déchets recyclables. Le Verre est collecté par un prestataire du SITOM et expédié dans une verrerie. Toute la gestion de ces filières est assurée par le SITOM (contrôle des tonnages collectés et triés, facturation, sélection des prestataires, suivi des relations avec les partenaires institutionnels). Le SITOM gère aussi l'ensemble de la communication mise en œuvre pour la collecte sélective. Les Recyclables, déposés par les habitants dans les contenants de collecte sélective, sont collectés par les Communautés de communes et vidés au quai de transfert de Passy, où ils sont compactés avant de rejoindre le centre de tri d'Excoffier à Villy-le-Pelloux, près de Cruseilles. Les balles de matière sont ensuite envoyées vers les usines de recyclage.
- Incinérer les ordures ménagères et assimilés. Une fois collectées par les communautés de communes, les ordures ménagères sont vidées au centre de valorisation énergétique de Passy. Le SITOM assure le suivi administratif du traitement de ces déchets et a confié la gestion de l'usine d'incinération à un prestataire privé, la SET Mont-Blanc (filiale de Suez) par un contrat de Délégation de Service Public, de 15 ans à compter du 28/03/2012.

L'usine incinère également les déchets industriels banals (DIB) des artisans et commerçants, moyennant paiement, ainsi que les boues des stations d'épuration du territoire.

- Gérer la déchèterie de Passy également confié à la SET.

### Le territoire

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est composée de 10 communes pour une population permanente totale de 45 650 habitants, dont voici la répartition :

RÉPARTITION DES HABITANTS (RECENSEMENT 2018)

Communes	Population	
	Permanente	Dotation Globale de Fonctionnement (Pop permanente + Résidents secondaires)
Combloux	2176	4414
Les Contamines-Montjoie	1246	4061
Cordon	1008	1725
Demi-Quartier	965	2178
Domancy	2040	2134
Megève	3465	10 812
Passy	11 276	11 773
Praz-sur-Arly	1339	3469
Saint-Gervais	5689	11 468
Sallanches	16 446	17 442
CCPMB	45 650	69 476



## ORGANISATION DU SERVICE

### Les moyens humains

CONSTITUTION DU SERVICE DECHET EN 2017

Fonction	Grade	Missions principales	Effectif
Responsable du service des déchets	Catégorie A	Gestion du service (Technique, RH, finances)	1
Responsable administrative	Catégorie B	Suivi budgétaire, comptable et administratif	1
Responsables d'exploitation	Catégorie C	Gestion des équipes, suivi technique	2
Chauffeurs	Catégorie C	Conduite des véhicules, remontées d'informations	13
Ripeurs	Catégorie C	Chargement des bacs, nettoyage des équipements	10
Agents de déchèteries (Megève)	Catégorie C	Accueil et information des usagers, entretien du site, dépannages chauffeurs, ripeurs	3
Agent polyvalent	Catégorie C	Entretien technique, maintenance des équipements	1
Saisonniers	Contractuels	Renfort saisons touristiques	3 (6 agents / 6 mois)*

\* Conformément à la délibération 125/2013 du 11 décembre 2013

Depuis 2015, les équipes de collecte sont organisées sur trois lieux de prise de poste :

- à la déchèterie à Megève collectent Megève, Demi-Quartier et Praz-sur-Arly
- au Centre Technique Municipal à Sallanches interviennent à Combloux, Cordon et Domancy
- au Centre technique Communal à Passy circulent aussi à Sallanches, Domancy, Praz-sur-Arly mais également à Saint-Gervais et aux Contamines-Montjoie.

En 2017, les conventions pour les prestations d'entretien des véhicules de collecte, leur stationnement ainsi que la réalisation de ramassages nécessitant des moyens matériels spécifiques (centre-ville de Megève), perdurent avec les communes de Megève, Passy et Sallanches.

Des accidents et arrêts de travail imposent des adaptations permanentes de l'organisation du service. La CCPMB dispose d'un plan d'actions qui vise à améliorer les conditions d'intervention du personnel du service déchets.

**453 JOURS D'ARRÊT MALADIE** soit 97 jours de plus qu'en 2016

**6 ACCIDENTS DU TRAVAIL** pour **468 jours d'arrêt** soit 433 jours de plus qu'en 2016 = + 1,5 ETP

### Les moyens matériels

#### Les installations de pré-collecte

Le territoire de la Communauté de Communes possède des équipements très variés (types, systèmes de préhension) ce qui nécessite une organisation complexe de la collecte et constitue un frein à l'optimisation.

Depuis 2016, la CCPMB travaille pour harmoniser ces installations. Un programme d'implantation de conteneurs semi-enterrés est en cours.

	Combloux	Les Contamines-Montjoie	Cordon	Demi-Quartier	Domancy	Megève	Passy	Praz-sur-Arly	Saint-Gervais	Sallanches	CCPMB
Nombre de points de collecte	21	96	6	19	10	136	151	32	183	138	763
					- 6		- 30		- 15	- 10	- 61
Cabanes Mazots		46		17	3	128	1	26	22		242
				- 1	- 7						
Bacs roulants		448		97	6	769	164	122	224	122	1952
				- 15	- 10	- 40	- 40		- 20	- 20	- 145
Colonnes aériennes				16	4	38	124	61	18	3	264
				+ 12	- 6	+ 20	+ 4				
Conteneurs semi-enterrés	73		25		28		142		107	267	644
	+ 2				+ 5		+ 25		+ 3	+ 9	+ 44
Conteneurs enterrés					4				15	21	40
Points vrac									18	30	38
									- 5	- 10	- 15

**50% DES POINTS DE TRI** sélectif en apport volontaire.

Le passage en point de tri semi-enterré permet de remplacer les BOM classiques par des BOM grues.

## Le parc de véhicules

En 2017, le service de collecte des déchets dispose de dix véhicules de collecte - un de moins qu'au moment du transfert de compétence en 2013. Les deux plus anciens sont utilisés en saison hivernale et en remplacement de camions immobilisés. Un camion grue de renouvellement a été commandé mais sera livré en 2018 avec 4 mois de retard. Dans l'attente, un véhicule de location a été sollicité.



Secteur	Garage	Véhicules	Immatriculation	Mise en circulation	Type	Âge
Val d'Arly : <i>Demi-Quartier, Megève, Praz-sur-Arly</i>	Megève	MAN	DR 711 EQ	2015	BOM	2 ans
		Renault	8854 ZL 74	2008	BOM	9 ans
		MAN	6393 XY 74	2004	BOM	13 ans
Plaine : <i>Combloux, Cordon, Domancy, Passy, Sallanches</i>	Sallanches	MAN	DS 515 JY	2015	Grue	2 ans
		Renault	CN 313 PH	2013	Grue	4 ans
	Passy	Renault	7773 YS 74	2006	Grue	11 ans
		Iveco	CH 580 YT	2012	Grue	5 ans
Val Montjoie : <i>Les Contamines-Montjoie, Saint-Gervais</i>	Passy	Mercedes	9660 ZQ 74	2009	BOM	8 ans
		MAN	DR 945 ES	2015	BOM	2 ans
		Mercedes	9601 ZF 74	2007	BOM	10 ans



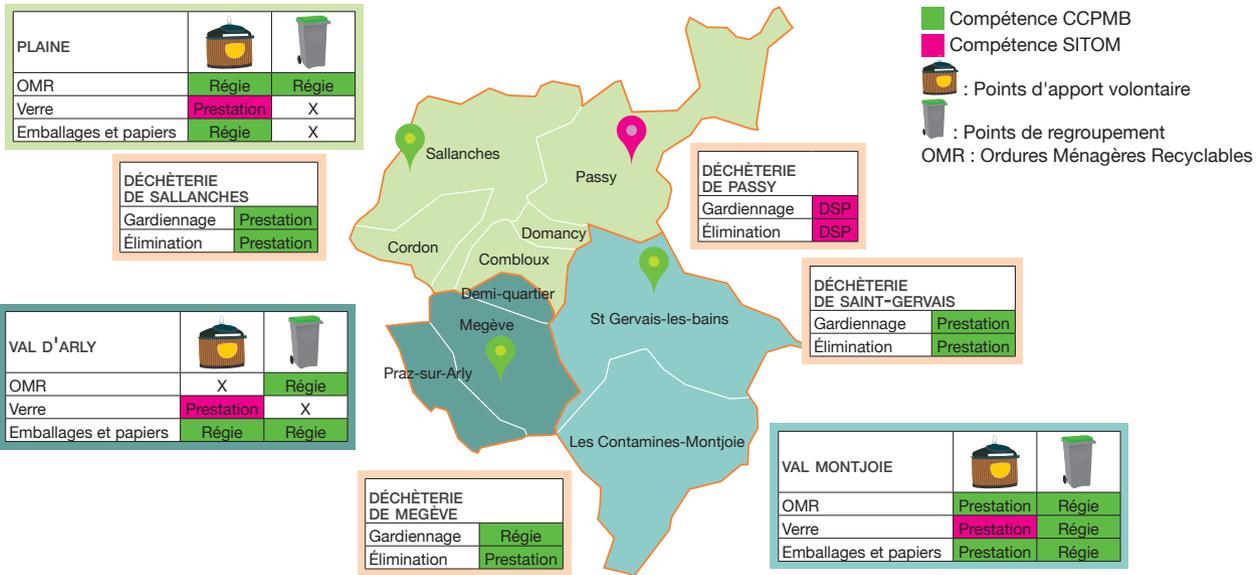
### Apport volontaire

1. Conteneurs semi-enterrés - Préhension kinshofer
2. Conteneurs semi-enterrés - Préhension simple crochet
3. Conteneurs enterrés - Préhension simple crochet

### Points de regroupement

4. Conteneurs aériens - Préhension simple crochet
5. Bacs roulants
6. Mazots

## La collecte des déchets

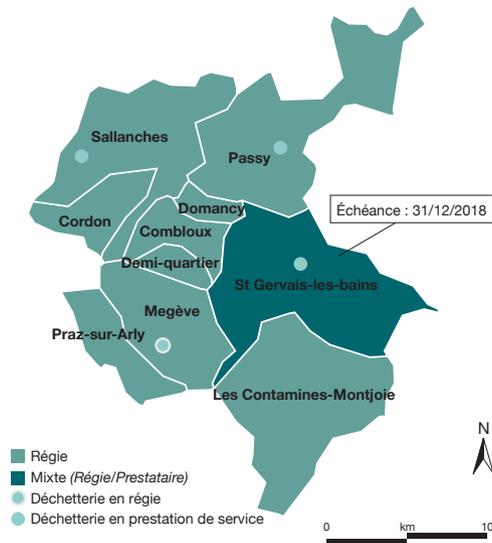


## Organisation générale

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc assure la collecte en **régie intercommunale**, à l'exception des conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens situés sur la commune de Saint-Gervais. Cette dernière est réalisée par la société TRIGENIUM dans le cadre d'un marché de prestation de service renouvelé en 2016 pour une durée d'un **an reconductible** jusqu'au 31 décembre 2018.

Les déchèteries sont **gérées par un prestataire**, à l'exception de celle de Megève.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS HORS VERRE (LE 01/01/2017)

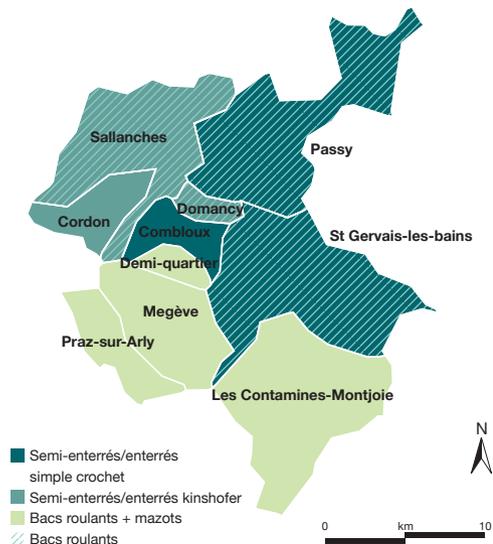


## Les modes de collecte

Le matériel de pré-collecte est très hétérogène sur le territoire. Cette diversité des installations entraîne une organisation complexe des circuits de collecte et demeure un **frein à l'optimisation des moyens humains et matériels**. C'est pourquoi, l'étude d'optimisation finalisée en 2016 prévoit le déploiement des **conteneurs semi-enterrés** sur l'ensemble du territoire afin d'**harmoniser les modes de collecte** et de préhension des conteneurs.

Ainsi, quatre systèmes de ramassage dominant et se superposent sur les dix communes.

TYPLOGIE DES COLLECTES HORS VERRES (LE 01/01/2017)



Dans l'attente du déploiement des conteneurs semi-enterrés sur l'ensemble du territoire, **une solution transitoire** a été mise en œuvre sur le secteur de Demi-Quartier et Megève en remplaçant les bacs roulants pour le verre par **des colonnes aériennes en bois**.

### Les fréquences de collecte

Les fréquences de collecte sont soumises à la forte saisonnalité des stations touristiques. Elles sont donc très variées en haute et basse saison selon le mode de collecte ainsi qu'à la capacité de stockage des équipements de pré-collecte en place selon les communes.

### L'organisation des tournées

La collecte est organisée en 3 postes sur 5 ou 6 jours (du lundi au vendredi et samedi ou dimanche selon les cas). Les postes suivent les horaires suivants :

- **Matin** : de 5h00 à 12h00 ou de 6h00 à 13h00
- **Après-midi** : de 12h00 à 19h00
- **Nuit** : de 20h00 à 01h50 (sur 6 jours) ou de 20h00 à 3h00 (sur 5 jours)

On distingue 3 périodes différentes dans l'année en raison des variations de tonnage dues à l'activité touristique :

- La période hivernale, de mi-décembre à fin avril, est la plus chargée.
- La période estivale, de mi-juillet à fin août, connaît aussi une forte variation des tonnages.
- Le reste de l'année est appelé période hors saison.

Le flux d'ordures ménagères est celui qui subit le plus d'ajustement selon les saisons.

### Les exutoires

Les déchets collectés sur le territoire de la Communauté de Communes sont transférés sur le site du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à Passy, qui dispose :

- d'un Centre de Valorisation Énergétique (CVE),
- d'un quai de compactage et de transfert des déchets recyclables
- d'une plateforme de stockage du verre.

Les véhicules de la Communauté de Communes et de la société TRIGENIUM, pour Saint-Gervais et le verre, sont chargés d'acheminer directement les déchets sur le site de Passy.

### Les tonnages

Les **tonnages d'ordures ménagères (OM)** résiduelles, d'emballages ménagers recyclables (CS) et de verre collectés sur le territoire évoluent de la manière suivante par rapport à 2016 :

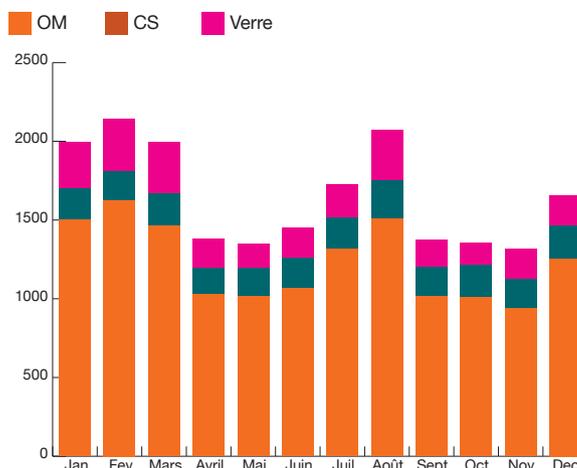
**3% D'ORDURES MÉNAGÈRES EN MOINS**

**1% DE VERRE COLLECTÉ EN PLUS**

**1% D'EMBALLAGES MÉNAGERS EN PLUS**

**19 817 TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉS SUR L'ANNÉE**

RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS



Les variations saisonnières restent un paramètre important à prendre en compte dans l'organisation globale du service et impactent fortement les performances en matière de tri sélectif.

Pour analyser les performances de collecte, il est possible de comparer des ratios basés la population municipale et des valeurs de références nationales en habitat touristique. Le tableau ci-dessous montre que la CCPMB présente des performances supérieures aux moyennes touristiques nationales hormis en déchèteries.

RATIOS DE COLLECTE PAR FLUX EN 2017

	Tonnages CCPMB	Équivalent en kg/hab	
		CCPMB	France (zones desservies en Habitat touristique)
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	14 734	330	450
<b>Emballages ménagers</b>	2381	53	65
<b>Verre</b>	2702	60	65
<b>Déchèteries</b>	25 670	574	207
<b>Total DMA</b>	45 419	1017	703

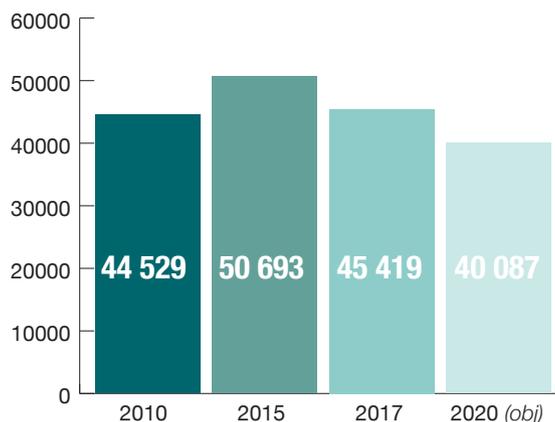
Depuis 2016, la CCPMB s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui prévoit une liste d'actions visant

à réduire le gisement global des déchets et augmenter la part recyclable.

Les effets de ces actions, et notamment la mise en place d'un système de contrôle d'accès en déchèteries sont visibles dès 2017 avec une baisse de plus de 5 000 tonnes.

Un effort important reste à réaliser pour diminuer les volumes d'ordures ménagères notamment en encourageant le tri des biodéchets qui représente 30% des tonnages collectés.

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS POUR 2020 EN TONNES / AN



Pour ce marché, les filières de traitement sont multiples pour garantir une meilleure valorisation des déchets :

	Traitement	Lieux
<b>Bois</b>	Recyclage panneaux de particules, palettes ou valorisation énergétique en chaufferies	Excoffier Annecy (74) Saviola (Italie) Egger Vosges (88) Chaufferie Idex Energies Annecy (74)
<b>Cartons</b>	Recyclage cartons ou papeterie	Excoffier Sallanches (74)
<b>Déchets verts</b>	Compostage	Compostière de Savoie Perrignier(74)
<b>Incinérables et encombrants incinérables</b>	Valorisation énergétique Production d'électricité	Sitom Passy (74)
<b>Encombrants non incinérables</b>	Enfouissement Production d'électricité	Suez Satolas (69) et Bonce (38)
<b>Gravats</b>	Réutilisation technique routière	Mabboux Megeve (74)
<b>Métaux</b>	Recyclage métallurgie	Excoffier Groisy (74) Praxy Centre Bourbie Isoire (63)
<b>Plâtre</b>	Recyclage construction	Placoplatre Chambéry (73)
<b>DEEE</b>	Recyclage industrie électronique	Excoffier Villy Le Pelloux (74)
<b>DMS</b>	Recyclage Traitement physico-chimiques Valorisation énergétique	Medista Venissieux (69)

## La gestion des déchèteries

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc dispose de quatre déchèteries sur son territoire :

- La gestion du site de Passy a été déléguée au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui a passé un contrat de Délégation de Service Public (DSP) avec l'entreprise SET Mont-Blanc, également gestionnaire de l'usine d'incinération des ordures ménagères.
- Concernant les sites de Megève, Saint-Gervais et Sallanches, ils sont gérés dans le cadre d'un marché public par le groupement d'entreprise EXCOFFIER-SUEZ pour :
  - les trois bas de quai (transport-traitement)
  - les hauts de quai (accueil-gardiennage) de Sallanches et Saint-Gervais avec une possibilité d'arrêt de cette prestation pour une éventuelle reprise en régie dans le cadre du reclassement des riveurs.

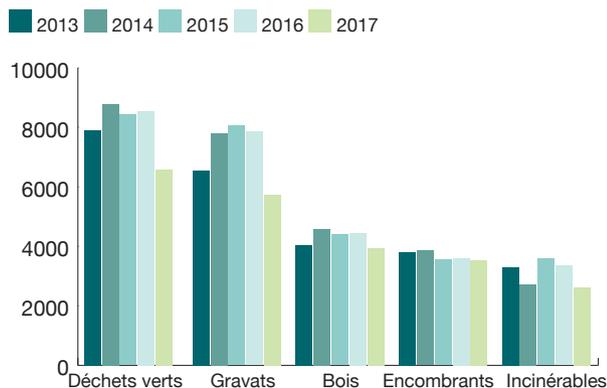
## Les flux collectés

Les tonnages de déchets collectés dans les déchèteries ont subi d'importantes augmentations depuis 2013, impactant directement les dépenses liées à la gestion des sites.

En 2017, pour la première année, les volumes ont diminué de manière sensible en lien avec la mise en place d'un contrôle d'accès par lecture des plaques d'immatriculation. La facturation des apports professionnels a été décalée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais la communication autour de ce nouveau dispositif depuis le printemps 2017 a déjà entraîné une modification des pratiques.

En 2016, 25 670 tonnes de déchets ont été collectés soit 17,4 % (5430 tonnes) de moins qu'en 2016. Les principaux flux varient de la manière suivante :

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX FLUX COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES DEPUIS 2013



Le fonctionnement des quatre déchèteries est régi par un règlement mis à jour avec les nouvelles modalités d'accès aux sites. Particuliers comme professionnels doivent enregistrer leurs véhicules afin d'être reconnus à l'entrée des sites. Chaque professionnel peut ensuite sélectionner le type de déchets apportés et reçoit une facturation au passage. Ce système permet à la fois d'interdire l'accès des usagers venus des territoires voisins sans accord préalable entre les collectivités et facturer les apports de déchets issus des activités professionnelles conformément à la législation en vigueur. Pour les particuliers, cela reste gratuit

### Mise à disposition de locaux

Dans le cadre de ses compétences, le SIVOM du Jaillet avait réalisé en 2003 une déchèterie couverte pour le compte de ses communes adhérentes (Combloux, Demi-Quartier, Megève et Praz-sur-Arly).

Les modalités de fonctionnement prévoyaient que le garage situé au-dessous des zones de stockage des déchets soit réservé uniquement à la commune de Megève qui en assumait l'usage et la charge.

D'un commun accord, la commune et la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc ont décidé de poursuivre cette mise à disposition exclusive du garage. Une convention a été conclue pour déterminer les conditions et les modalités pour la période 2013-2023. Elle prévoit une refacturation à la commune de Megève des intérêts d'emprunt, des frais de fonctionnement et d'investissement au prorata de la surface utilisée.

### La communication et la prévention

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a délégué la communication et la prévention en matière de gestion des déchets au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui dispose de 4 ETP pour réaliser ces actions sur le territoire.

Le SITOM dispose de nombreux outils de communication :

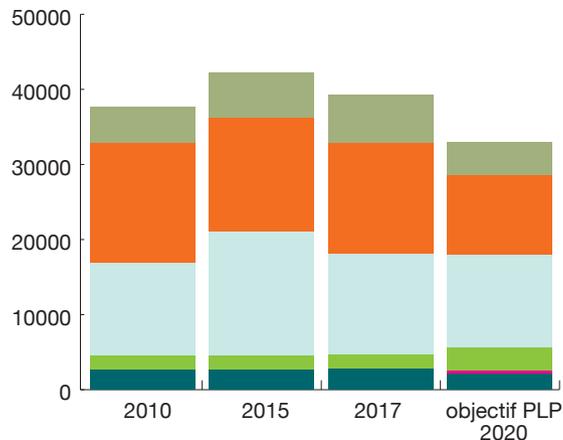
- Communication écrite : site internet, guide du tri, mémo-tri en plusieurs langues, courrier aux nouveaux habitants, distribution de sacs de tri, et journal l'Éco des Vallées du Mont Blanc, mise à disposition d'articles à intégrer dans les bulletins d'information.
- Communication orale auprès du grand public : manifestations, animations scolaires (écoles, collèges, lycées), journées portes ouvertes, porte à porte, formation des gardiens de refuge...

Le SITOM a initié une démarche de prévention des déchets en 2009 avec la mise en place d'opérations de compostage individuel puis collectif. Il vend des composteurs aux usagers du territoire et organise des ateliers gratuits pour en apprendre le fonctionnement. Des guides du tri sont également élaborés.

Le SITOM a réalisé en 2012 un premier état des lieux de la prévention, ce qui a permis d'établir le diagnostic du territoire et de définir les actions de prévention à mettre en œuvre.

L'année 2016 a été l'occasion pour la CCPMB de lancer l'élaboration de son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) en confiant au SITOM le soin d'une démarche concertée avec l'ensemble des Communautés de Communes membres. En 2017, le premier bilan a permis de confirmer l'efficacité des mesures adoptées notamment sur l'objectif de réduction de 20% des déchets gérés par la CCPMB sur le territoire.

OBJECTIFS DE RÉDUCTION 2020 PAR GISEMENT (TONNES)



Le SITOM contribue également à la **communication lors des opérations d'optimisation des circuits de collecte** réalisées par la CCPMB. Il s'agit à la fois de réaliser des affiches collées sur les bacs concernés et de distribuer des courriers pour la bonne information de la population.

## Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères de la Communauté de Communes sont **incinérées au centre de valorisation énergétique** (CVE) du SITOM des Vallées du Mont-Blanc située à Passy (cf Rapport d'activité 2017 du SITOM). Il a été mis en service en 1995 et possède une capacité de 56 250 tonnes (tonnage nominal annuel).

Il accepte les ordures ménagères résiduelles des 3 collectivités adhérentes (CC Pays du Mont-Blanc, CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Arlysère pour le Vald'Arly) les déchets incinérables et encombrants des déchèteries, des déchets extérieurs en provenance des syndicats à proximité, des déchets d'activités économiques résiduels et des boues et résiduels de stations d'épuration.

Les sous-produits de l'installation sont envoyés dans des installations adaptées : les métaux sont extraits des mâchefers et recyclés, les mâchefers restants sont valorisés en sous-couche routière après maturation, les REFIOM\* sont stockés en centre de stockage adapté.

## Les déchets issus de la collecte sélective

L'ensemble des matériaux recyclables issus des collectes de tri sélectif du territoire sont **transportés vers le quai de transfert du SITOM des Vallées du Mont-Blanc** à Passy pour être **compactés**. Depuis mars 2014 les recyclables secs hors verre sont ensuite envoyés dans le centre de tri de la société Excoffier à Villy-le-Pelloux. Le verre est aussi déchargé sur une plate-forme sur le même site pour ensuite être recyclé. (cf Rapport d'activité 2017 du SITOM)

## Les déchets issus des déchèteries

Les filières d'élimination des déchets collectés en déchèteries varient en fonction du prestataire de service qui a en charge leur traitement, comme indiqué précédemment dans la description de la gestion des déchèteries. **L'ensemble des flux sont dirigés vers les filières qui garantissent la meilleure valorisation** ainsi qu'un impact transport le plus réduit possible.

\* résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

## Les modalités d'exploitation du service

### Régie/marchés publics

En 2017, deux marchés publics de prestations viennent compléter la régie intercommunale pour assurer le service :

- **Collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables en point de tri sur la commune de Saint-Gervais.**

Cette prestation est confiée à l'entreprise TRIGENIUM depuis 2016 et prendra fin au 31 décembre 2018. A cette date, il pourra être étudié la reprise en régie de cette collecte dans le cadre de l'optimisation des moyens humains et matériels, sous réserve du déploiement suffisant de points de tri sélectif en conteneurs semi-enterrés et d'un parc de véhicules renouvelé.

- **Gestion des déchèteries (Megève, Saint-Gervais, Salanches).** Le marché de gestion des déchèteries en place depuis le 1er septembre 2016 et confié au groupement d'entreprises EXCOFFIER et SUEZ s'est poursuivi. Cette opération a été l'occasion d'une refonte totale du fonctionnement des déchèteries auparavant gérées chacune par un prestataire différent. Cela a conduit à une mutualisation des volumes et à la recherche des filières d'élimination les plus performantes sur le plan environnemental et financier. La gestion des bas de quais (transport, traitement) est attribuée pour une durée de 5 ans alors que l'exploitation des hauts de quais (gardiennage) peut être interrompue chaque année pour une éventuelle reprise en régie. En effet, le déploiement des conteneurs semi-enterrés induit une baisse des besoins en personnel sur la collecte, des postes en déchèteries peuvent être proposés aux agents concernés.

### Principaux postes d'économie

Dans le cadre de l'étude d'optimisation, un plan d'actions a été validé en 2016 pour atteindre les objectifs d'économies de fonctionnement. L'année 2017 a été l'occasion de confirmer les prévisions d'économies :

		Objectifs chiffrés pour 2017 en fonctionnement	Optimisation réelle
<b>Les économies en dépenses</b>		397 000 €	396 000 €
<b>Amélioration des recettes</b>	- Redevance spéciale	300 000 €	Non mise en place
	- Facturation des professionnels	350 000 €	Reportée au 01/01/2018
	- Soutiens éco-organismes	69 000 €	171 000 €

Les objectifs de l'étude laissaient apparaître un gain de 466 000 € pour 2017 (hors redevance spéciale et facturation des professionnels). L'optimisation à fin 2017 a atteint 567 000 €.

L'augmentation des recettes est liée à la mise en place de nouvelles filières de recyclage des déchets d'ameublement et électroniques.

En investissement, un objectif de 2 362 000 € était inscrit en 2017 dans l'étude. 1 099 761 € ont été mandatés sur 2017 et 1 255 133 € sont engagés et inscrits en restes à réaliser, soit un total de 2 354 895 €.

En 2016, le Conseil Communautaire a décidé de faire évoluer le taux moyen de TEOM, vers 7,75% en 2021 (terme de la période de lissage des taux), en conservant la possibilité d'arrêter cette évolution à 7,26% en 2019. À cette échéance, le lissage des taux sera révisé afin de tenir compte des économies réalisées grâce aux démarches d'optimisation du coût du service et des nouvelles évolutions (augmentation des taxes, évolutions des coûts de traitement...).

### Informations financières : création d'un budget annexe

Depuis 2016, le budget du service déchets est un **budget annexe** soumis aux règles d'équilibre budgétaire. Cette opération est le résultat d'un travail analytique de fond et d'une volonté politique forte de couvrir les dépenses par les recettes propres au service qui sont principalement celles de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM).

D'autres sources de financement sont également importantes comme les soutiens des **éco-organismes** (Eco-Emballages, Eco-systèmes, OCAD3E, Recylum, Eco-Mobilier...), la revente de matières collectées en déchèteries ou encore la future **facturation des apports professionnels** en déchèteries.

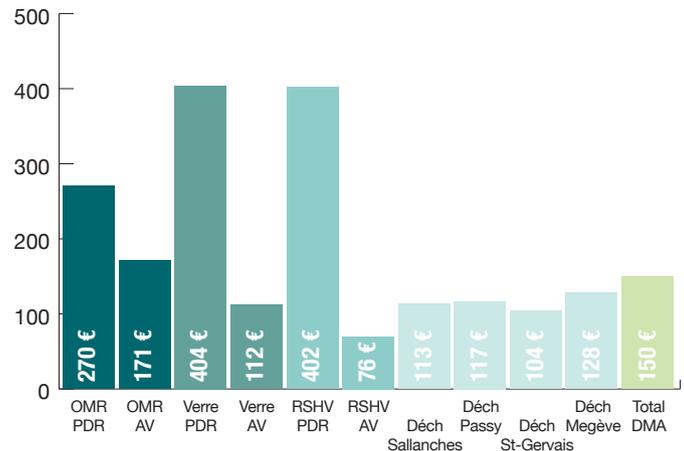
## Dépenses et financement du service

### Fiscalité – TEOM

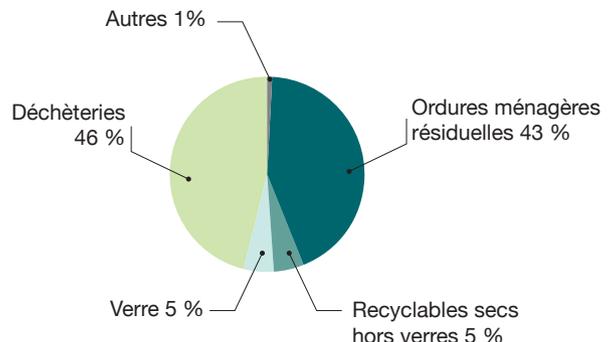
Pour financer le service de collecte des déchets ménagers, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elle s'organise en onze secteurs correspondants aux 10 communes et Passy qui dispose de deux secteurs pour le prélèvement de la TEOM. La CCPMB a décidé, en 2014, de faire évoluer les différents taux de TEOM des 10 communes sur une période de 8 ans (jusqu'en 2021), pour atteindre un taux unique. Cette démarche vise à répondre à l'obligation légale de lissage des taux de TEOM sur une période ne pouvant excéder 10 ans. Comme cela avait été précisé en 2015, le taux de TEOM nécessaire au bon fonctionnement du service sera **au-delà de 6,75 %, mais inférieur à 7,75%**. Dans cette fourchette, le taux de TEOM de la CCPMB reste parmi les plus faibles du département.

TAXE OM		2014	2015	2016	2017
Montant total des bases		2015/2014 : 2,79% 2016/2015 : 3,33% 2017/2016 : 1,62%			
		105 261 708	108 197 524	111 799 110	113 606 304
Taux adoptés	Combloux	6,49%	6,53%	6,73%	6,93%
	Contamines Montjoie	6,61%	6,63%	6,82%	7,00%
	Cordon	8,11%	7,91%	7,89%	7,86%
	Demi-Quartier	5,66%	5,81%	6,14%	6,46%
	Domancy	7,23%	7,23%	7,32%	7,40%
	Megève	5,22%	5,44%	5,82%	6,21%
	Passy (taux plein)	10,56%	10,01%	9,64%	9,26%
	Passy (taux réduit)	8,79%	8,50%	8,37%	8,25%
	Praz-Sur-Arly	7,84%	7,75%	7,75%	7,75%
	Saint Gervais Les Bains	6,13%	6,22%	6,47%	6,73%
	Sallanches	7,06%	7,06%	7,17%	7,29%
	Taux moyens CCPMB	<b>6,75 %</b>	<b>6,76 %</b>	<b>6,94 %</b>	<b>7,10 %</b>
	Produit encaissé au titre de la taxe sur les ordures ménagères	7 110 874,15 €	7 272 625,91 €	7 759 104,00 €	8 069 995,08 €
		2014/2015 : 2,27% 2016/2015 : 6,69% 2017/2016 : 4,01%			

COÛT PAR FLUX EN €HT/TONNE



RÉPARTITION DES COÛTS PAR FLUX



**Budget de fonctionnement****7 613 399 € DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	CA 2016	Crédits ouverts 2017 (BP+DM)	CA 2017 (Prévisionnel)	Évolution CA 2017 / CA 2016
011 - Charges à caractère général	2 627 846 €	2 260 650 €	2 255 534 €	- 14,17 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 259 569 €	1 318 200 €	1 307 500 €	3,81 %
65 - Autres charges de gestion courante	3 538 513	3 563 800 €	3 498 611 €	- 1,13 %
66 - Charges financières	78 647 €	72 000 €	60 190 €	- 23,47 %
67 - Charges exceptionnelles	250 000 €	251 500 €	251 355 €	0,5 %
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		117 897 €		
Dépenses réelles de fonctionnement	7 754 576 €	7 584 047 €	7 373 191 €	- 4,92 %
023 - Virement à la section de l'investissement		1 678 607 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	193 649 €	260 000 €	240 207 €	24,04 %
Dépenses totales de fonctionnement	7 948 225 €	9 522 654 €	7 613 399 €	- 4,21 %

Le taux de réalisation des dépenses réelles par rapport au budget prévisionnel est de **97,22%****9 390 340 € DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	CA 2016	Crédits ouverts 2017 (BP+DM)	CA 2017	Évolution CA 2017 / CA 2016
013 - Atténuations de charges	31 027 €	15 000 €	92 124 €	196,2 %
70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	16 719 €	105 000€	27 513 €	64,5 %
73 - Impôts et taxes	7 775 455 €	8 060 000 €	8 040 026 €	3,4 %
74 - Dotations, subventions et participations	39 273 €	135 500 €	257 230 €	555 %
75 - Autres produits de gestion courante	29 108 €	10 000 €	42 400 €	45,66 %
77 - Produits exceptionnels	836 088 €	770 000 €	869 448 €	+ 3,99 %
Recettes réelles de fonctionnement	8 727 672 €	9 095 500 €	9 328 742 €	+ 6,89 %
Travaux en régie		124 000 €	61 597 €	
Recettes totales de fonctionnement	8 727 672 €	9 219 500 €	9 390 339 €	+ 7,59 %

Le taux de réalisation des recettes réelles par rapport au budget prévisionnel est de **102,56%**.**Budget d'investissement****1 355 516 € DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitres	CA 2016	Crédits ouverts 2017 (BP+DM)	CA 2017 (Prévisionnel)	Évolution CA 2017 / CA 2016
16 - Emprunts et dettes assimilées	178 712 €	194 200 €	194 156 €	- 99,49 %
20 - Immobilisations incorporelles	51 825€	7 140 €	900 €	- 98,26 %
21 - Immobilisations corporelles	483 451 €	2 354 537 €	1 098 862 €	127,30 %
Dépenses réelles d'investissement	713 988 €	2 582 284 €	1 293 918 €	81,22 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	124 000 €	61 597 €	
Dépenses totales d'investissement	713 989 €	2 706 284 €	1 355 516 €	89,85 %

Le taux de réalisation des dépenses réelles par rapport au Budget prévisionnel est de 50%.  
En intégrant les restes à réaliser de 2017 soit 1 255 133,61 €, ce taux passe à **96,5%**.

## 882 161 € DE RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	CA 2016	Crédits ouverts 2017 (BP+DM)	CA 2017	Évolution CA 2017 / CA 2016
10222 - F.C.T.V.A.	1 725 €	150 000 €	141 050 €	8 076 %
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés		476 292 €	476 292 €	
13 - Subventions d'investissement		210 000 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	450 000			- 100 %
21 - Immobilisations corporelles			24 612 €	
Recettes réelles d'investissement	451 725 €	836 292 €	641 954 €	42,11 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	193 649 €	260 000 €	240 207 €	24,04 %
021 -Virements à la section d'investissement		1 678 607 €		
Recettes totales d'investissement	645 374 €	2 774 899 €	882 161 €	36,69 %

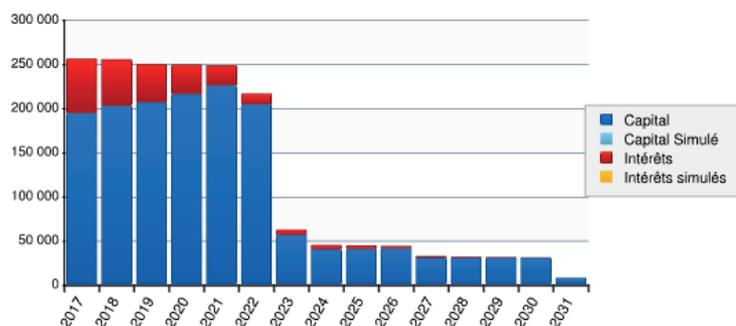
Le taux de réalisation des recettes réelles par rapport au budget prévisionnel est de 76,76%.  
En intégrant les restes à réaliser de 2017 soit 160 000 €, ce taux passe à **95,89%**.

## Bilan financier global

### La dette

La dette de la CCPMB provient du transfert des emprunts des communes, suite à la reprise de la compétence le 1er janvier 2013. Un nouveau prêt de 450K€ à La Banque Postale a été contracté en 2016. Le recours à l'emprunt pour les investissements à venir sera à privilégier pour financer le déploiement des conteneurs semi-enterrés.

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE PAR EXERCICE



Année de début de l'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Annuité totale	CRD fin d'exercice
2017	1 552 816 €	194 157 €	61 522 €	255 679 €	1 358 659 €
2018	1 358 659 €	202 519 €	52 497 €	255 017 €	1 156 140 €
2019	1 156 140 €	206 523 €	43 032 €	249 555 €	949 616 €
2020	949 616 €	215 790 €	33 242 €	249 033 €	733 826 €
2021	733 826 €	225 546 €	22 965 €	248 511 €	508 280 €
2022	508 280 €	203 919 €	12 174 €	216 093 €	304 360 €
2023	304 360 €	55 948 €	6 147 €	62 094 €	248 413 €
2024	248 413 €	39 841 €	4 829 €	44 670 €	208 571 €
2025	208 571 €	40 297 €	3 851 €	44 148 €	168 274 €
2026	168 274 €	40 774 €	2 853 €	43 627 €	127 500 €
2027	127 500 €	30 000 €	202 €	32 023 €	97 500 €
2028	97 500 €	30 000 €	1 501 €	31 500 €	67 500 €
2029	67 500 €	30 000 €	979 €	30 979 €	37 500 €
2030	37 500 €	30 000 €	457 €	30 457 €	7 500 €
2031	7 500 €	7 500 €	32,63 €	7 532 €	0 €
TOTAL		1 552 816 €	248 104 €	1 800 921 €	

Au cours de l'année 2018, les actions engagées pour l'optimisation du service déchets de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc vont se poursuivre avec un impact important sur les coûts de fonctionnements :

- Le déploiement des conteneurs semi-enterrés va permettre:
  - > La suppression de deux équipages de collecte classique (secteur Plaine et Val d'Arly)
  - > Sur ces 4 postes de ripeurs :
    - 1 agent non remplacé
    - 1 agent affecté à l'entretien (amélioration des réparations, lavage...)
    - 2 agents affectés à la déchèterie à Saint-Gervais si une reprise en régie est validée au 1<sup>er</sup> septembre soit une économie annuelle de 60 K€.

**L'arrêt de ces collectes étant prévu à l'automne (délai de travaux), les impacts seront visibles dans l'exercice 2019 et se traduiront par :**

- L'abandon total de la subvention d'équilibre (360K€) en 2018.
- Un taux de TEOM cible éventuel à 7,26% au lieu de 7,75% initialement prévu.



**Pays du Mont-Blanc**  
communauté de communes

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC**  
**648 chemin des Prés Caton • PAE du Mont-Blanc • 74190 PASSY**  
**04 50 78 12 10 • [accueil@ccpmb.fr](mailto:accueil@ccpmb.fr)**